

RAPPORT N° 03/7-07
au Conseil Municipal

OBJET

POLITIQUE DE LA VILLE

FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT POUR 2004
AU TITRE DES OPERATIONS CONTRACTUALISEES DU CONTRAT DE VILLE

Par Délibération n° 99/7-65 du 14 décembre 1999, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le troisième Contrat de Ville Intercommunal avec l'Etat, la Région, le Département, la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune de Sainte-Marie portant sur la période 2000/2006.

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à engager la part des crédits contractualisés afin de permettre la mise en œuvre des actions du programme 2000/ 2006 de la Politique de la Ville en conformité avec les orientations du Contrat de Ville signé entre l'Etat, la Région, le Département et la Commune.

Il convient aujourd'hui de se prononcer sur le programme d'investissement à mettre en œuvre en 2004 dans le cadre du Contrat de Ville, de manière à permettre l'engagement des crédits contractualisés et des crédits ordinaires de la Commune venant en complément des crédits de l'Etat et du Conseil Général (le tableau financier récapitulatif de ces actions est joint en annexe).

Par conséquent, je vous demande de m'autoriser :

- à engager les actions du Contrat de Ville pour l'année 2004 en matière d'investissement ;
- à contracter, selon la procédure réglementaire choisie (appels d'offres, marchés négociés, lettres de commande...), avec les partenaires retenus pour aider la Commune à conduire ces actions ;
- à solliciter les subventions correspondantes auprès du FEDER, de l'Etat et du Département ;
- à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 03/7-07
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 18 décembre 2003

OBJET

POLITIQUE DE LA VILLE

FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT POUR 2004
AU TITRE DES OPERATIONS CONTRACTUALISEES DU CONTRAT DE VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/7-07 présenté par le Maire au nom des Commissions 1° Prévention, Sécurité et Politique de la Ville, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le programme des actions d'investissement au titre des crédits contractualisés du Contrat de Ville pour l'année 2004, dont la liste est jointe en annexe.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à engager les actions du Contrat de Ville pour l'année 2004, à procéder aux inscriptions budgétaires du programme d'investissement examiné par le Comité de Pilotage du Contrat de Ville.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès du FEDER, de l'Etat et du Département.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **26 DEC. 2003**

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



CONTRAT DE VILLE 2004 - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

D. MAU I V T R A E G E	LIBELLE DES ACTIONS	CREDITS CONTRACTUALISES						VENTILATIONS			AUTRES	
		COUT TOTAL DES OPERATIONS	FEDER	ETAT		COM	TOTAL CDV	ETAT	DEPT	COM		
				FIDOM								
	CHAUDRON / PRIMA	133 000	0	54 346	52 054	26 600	133 000	54 346	52 054	26 600	0	0
Commune	ETUDE AMENAGEMENT DES BERGES DE PRIMA	50 000		20 000	20 000	10 000	50 000	20 000	20 000	10 000		
Commune	FOYER TROISIEME AGE (2ème tranche) ET CENTRE MUNICIPAL	83 000		34 346	32 054	16 600	83 000	34 346	32 054	16 600		
	LA MONTAGNE	167 900	90 000	29 320	15 000	33 580	167 900	29 320	15 000	33 580		
Commune	CREATION MAISON QUARTIER CAYENNE-LES-HAUTS	150 000	90 000	15 000	15 000	30 000	150 000	15 000	15 000	30 000		
Commune	AMENAGEMENT PLATEAU MULTISPORT DU PARC DE LA CRETE (RH) - Etude	17 900		14 320		3 580	17 900	14 320	0	3 580		
	DOMENJOD / BRETAGNE	160 000	48 000	40 000	40 000	32 000	160 000	40 000	40 000	32 000	0	0
Commune	AMENAGEMENT PLACETTE DOMENJOD	80 000	48 000	8 000	8 000	16 000	80 000	8 000	8 000	16 000		
Commune	AMENAGEMENT DE LA MAISON MONDON - Etude	80 000		32 000	32 000	16 000	80 000	32 000	32 000	16 000		
	CAMELIAS / VAUBAN / MONTGAILLARD	20 000	0	8 000	8 000	4 000	20 000	8 000	8 000	4 000	0	0
Commune	AMENAGEMENT DU SQUARE CAPAGORY - Etude	20 000		8 000	8 000	4 000	20 000	8 000	8 000	4 000		
	MOUFIA / BOIS-DE-NEFLES	494 350	150 000	147 175	67 000	84 000	448 175	147 175	67 000	84 000	45 175	0
Commune	CREATION SALLE POLYVALENTE BOIS-DE-NEFLES (2ème tranche)	140 000		70 000	42 000	28 000	140 000	70 000	42 000	28 000		
Commune	AMENAGEMENT BELLEDERE MOUFIA (espaces extérieurs - 1ère tranche)	250 000	150 000	25 000	25 000	50 000	250 000	25 000	25 000	50 000		
LA POSTE	REHABILITATION D'EQUIPEMENT POUR USAGE DE SERVICES DE PROXIMITE (LA POSTE) - 1ère tranche	92 350		46 175			46 175	46 175	0	0		46 175
Commune	EEL	12 000		6 000	6 000	6 000	12 000	6 000	0	6 000		
	SOURCE / BRULE / BELLEPIERRE	270 000	90 000	75 000	51 000	54 000	270 000	75 000	51 000	54 000	0	0
Commune	REHABILITATION D'UN KIOSQUE ET D'UNE PLACETTE A LA SOURCE (Angle Rue de la Source et Rue Hubert de Lisie)	70 000		35 000	21 000	14 000	70 000	35 000	21 000	14 000		
Commune	AMENAGEMENT EQUIPEMENT MAISON DE QUARTIER DE BASSIN COUDERC	50 000		25 000	15 000	10 000	50 000	25 000	15 000	10 000		
Commune	TRANSFORMATION DE LA SALLE DE SQUASH EN SALLE POLYVALENTE (2ème tranche)	150 000	90 000	15 000	15 000	30 000	150 000	15 000	15 000	30 000		
	BAS DE LA RIVIERE / CENTRE-VILLE	30 000	0	15 000	9 000	6 000	30 000	15 000	9 000	6 000	0	0
Commune	ETUDE SALLE POLYVALENTE PETITE-ILE	30 000		15 000	9 000	6 000	30 000	15 000	9 000	6 000		
	TOTAUX	1 275 250	378 000	368 841	242 054	240 180	1 229 075	368 841	242 054	240 180	46 175	0